

-----  
Département  
du Doubs

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240212-03-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le douze février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

**N° 03/24**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 5 février 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 19 février 2024

**Objet de la délibération :**

Modification du tableau des effectifs

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Gérard COULET à Patrick SEBILE, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Yves GAMELON à Claude CURIE, Christophe JOUVIN à Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT

**Procuration**

Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)**

Henri BARBET, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Pierre-André VOUILLOT

**Absent(e)s**

Joël BOLE, Christine BREUILLLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sébastien LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Pierre MAIRE, Thierry MAIRE DU POSET, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah VIONNET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu la création du poste d'ingénierie au service des communes par délibération n°02/24 du 12/02/2024

Vu la nomination de la nouvelle responsable des services techniques infrastructures et services supports au grade de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe contractuel en remplacement du grade de technicien détenu auparavant par l'ancien responsable technique,

Vu le départ de deux agents : 1 au SPANC dont la prestation est désormais sous-traitée et une régularisation à Nautiloue,

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité la modification du tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 12.02.2024

Pour Extrait conforme

Jean-Claude GRENIER

Président